

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité / Current Events

Rémi Moreau

Volume 75, numéro 4, 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1106758ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1106758ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (imprimé)

2371-4913 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (2008). Faits d'actualité / Current Events. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 75(4), 589–599.
<https://doi.org/10.7202/1106758ar>

Faits d'actualité/Current Events

par Rémi Moreau

1. LE RAPPORT ANNUEL DES ASSURANCES DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Selon le dernier rapport annuel sur les assurances (2006), publié par l'Autorité des marchés financiers (AMF), le nombre d'assureurs IARD titulaires d'un permis au Québec à la fin de 2006 totalisait 136 sociétés de toutes sortes dont 130 compagnies d'assurance, soit à charte du Québec, soit à charte d'une autre province, soit à charte du Canada, soit à charte d'un pays étranger.

Compagnies et sociétés mutuelles d'assurance confondues, elles ont perçu en 2006 des primes IARD totalisant 7 milliards de dollars, dont 3 milliards en assurance automobile, 1,1 milliard en biens commerciaux, 950 000 dollars en responsabilité civile.

Au chapitre des sinistres, les assureurs ont versé aux assurés québécois des sommes totalisant 4,2 milliards de dollars en 2005.

Sur la base de l'ensemble de leurs activités canadiennes, les assureurs québécois ont connu en 2005 une stabilité de leur bénéfice net par rapport à 2004, soit environ 4 milliards de dollars (résultats techniques et revenus de placement confondus).

2. PROJET D'ENCADREMENT DES MARCHÉS DÉRIVÉS AU QUÉBEC

L'Autorité des marchés financiers a publié pour fins de consultation un projet d'encadrement des marchés dérivés au Québec.

Le projet contient des propositions de législation, de réglementation et d'instructions générales sur ce type d'instruments financiers. L'Assemblée nationale du Québec devrait être appelée à se pencher sur cette question dans un proche avenir.

3. LA CRISE DU SUBPRIME A FRAPPÉ DE PLEIN FOUET LE MILIEU FINANCIER ET ASSURANTIEL

Les marchés financiers et boursiers mondiaux sont frappés de plein fouet depuis quelques mois par les déboires du marché hypothécaire américain. La plus grande banque d'Europe, HSBC Holding, s'est portée au secours de deux fonds en difficulté qu'elle gère, y injectant 35 milliards de dollars pour empêcher la liquidation de leurs actifs. À Wall Street, l'action de Citigroup a chuté de près de la moitié en 2007. Le groupe s'est départi de 4,9 % de son capital en faveur de l'émirat arabe du Golfe Abu Dhabi pour un montant de 7,5 milliards de dollars, un montant qui devrait lui permettre d'affronter plus sereinement la crise hypothécaire. Les grands organismes semi-publics du crédit immobilier, tels Freddie Mac et Fannie Mae ont été gravement touchés. Le premier a vu ses actions chuter de 29 % au troisième trimestre; le second pourrait voir son portefeuille d'actions amputé de 8 milliards de dollars.

Parmi les assureurs américains les plus touchés par les papiers commerciaux, mentionnons : XL Capital, AIG, Allstate, et CNA. Il est difficile de dire, pour l'heure, quelles seront les pertes réelles liées au crédit hypothécaire à risque.

Swiss Reinsurance a annoncé qu'elle pourrait subir une perte supérieure à 1 milliard de dollars liée à la crise du « subprime ». Face à cette crise, Axa IM a accusé au troisième trimestre une décollecte de près de 8 milliards d'euros, dont 6 milliards sur le segment du monétaire. L'assureur américain AIG (voir ci-après) est l'un de ceux qui aurait le plus souffert de la crise du crédit. Les cours boursiers liés aux actions de compagnies d'assurance sont en chute libre depuis octobre, selon *L'Argus de l'Assurance*, N° 7048 : Prudential (-13,3 %), AIG (-12,8 %), ING Group (-12,3 %), AXA (-11,9 %), Aviva (-10,8 %). Allianz SE (-9 %).

Chez-nous, la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont le président a été convoqué en commission parlementaire de l'Assemblée nationale le 29 novembre dernier pour fournir certaines explications aux députés, pourrait subir des pertes importantes. La Caisse aurait acquis des valeurs totalisant 13,2 milliards de dollars

en papier commercial adossé à des actifs, mais selon le président de la Caisse seulement 1 milliard de dollars a été investi dans des titres garantis par des prêts hypothécaires risqués. S'il y a pertes, elles seraient de l'ordre de 500 millions de dollars. Pour ce qui est de la différence, soit 12,2 milliards, la Caisse devrait prendre une provision pouvant se situer entre 6,5 % et 25 %, ce qui représenterait respectivement des sommes variant entre 800 millions et 3 milliards de dollars.

Par ailleurs, la crise du papier commercial a fait chuter les profits de plusieurs banques européennes et nord-américaines. La banque suisse UBS a annoncé en décembre des dépréciations de 10 milliards de dollars US, provoquant une véritable crise au niveau de la direction.

Un « subprime » est un crédit à risque, offert à un emprunteur qui n'offre pas les garanties suffisantes pour bénéficier du taux d'intérêt le plus avantageux (*prime rate*). Le terme est employé plus particulièrement pour désigner une forme de crédit hypothécaire américain et destiné aux emprunteurs à risque.

Cette crise a déjà engendré aux États-Unis de multiples recours collectifs contre les prêteurs, les institutions financières et les agences de notation et engager divers types d'assurances liées aux institutions financières, dont l'assurance responsabilité erreurs et omissions et l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Un problème potentiellement aussi élevé que celui, l'an dernier, des options (backdated stock options). Il faudra attendre la publication des résultats annuels de 2007 pour connaître l'exposition véritable des assurances en cause.

4. UNE INITIATIVE DU BAC POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE AUX QUÉBÉCOIS LEURS PRODUITS D'ASSURANCE

Selon un sondage réalisé au printemps dernier pour le compte du BAC et du GAA, il semble que les Québécois comprennent mal leurs assurances, alors qu'ils croient à tort bien connaître leurs contrats d'assurance. Pour combler ce besoin, le BAC, le GAA et Option consommateurs ont collaboré à la réalisation de deux guides utiles à cet égard : *Tout connaître sur l'assurance automobile* et *Tout connaître sur l'assurance habitation*. Non seulement ces guides renseignent bien sur les protections d'assurance dans ces deux branches, mais ils regorgent de conseils pratiques en matière de prévention. Ces deux guides sont offerts gratuitement.

5. EN RÉASSURANCE, LES RENOUVELLEMENTS ONT ÉTÉ NÉGOCIÉS DANS LA SÉRÉNITÉ À BADEN-BADEN

Les conditions de renouvellement des programmes de réassurance ont été négociées dans un climat serein à Baden-Baden en novembre dernier. Les cyclones n'étaient pas au rendez-vous cette année et aucune catastrophe majeure n'est venue perturber les négociations. On a estimé une tendance baissière de 5 % environ pour les renouvellements de 2008 sur le marché non-vie. On s'est entendue toutefois sur l'importance de maintenir la politique sélective des prix car les catastrophes naturelles sont toujours menaçantes en dépit du calme météorologique relatif depuis deux ans.

6. LES GRANDS COURTIER D'ASSURANCE MONDIAUX SONT EN MODE DE RESTRUCTURATION

Catherine Dufrêne, dans *L'Argus de l'Assurance*, N° 7048, décrit succinctement les plans de restructuration des grands courtiers d'assurance internationaux. Aon, qui n'en finit pas de tailler dans ses effectifs depuis 2003, va de nouveau réduire sa masse salariale en supprimant 2700 postes sur les 43 000 employés qu'il compte à travers le monde. L'objectif est de réduire ses coûts de près de 70 millions de dollars uniquement en 2008. De son côté, Marsh & McLennan a lui aussi évoqué, à l'occasion de la publication des résultats du troisième trimestre une nouvelle restructuration afin d'améliorer l'érosion des marges de rentabilité. Quant à Willis, il cherche aussi des solutions de rentabilité du côté de la délocalisation des tâches à faible valeur ajoutée. Plus de deux cents postes seraient transférés en 2007 et en 2008 sur sa plate-forme de Bombay afin de dégager 30 millions de dollars d'économie à l'horizon 2010. Il prospecte actuellement la Chine pour y implanter une nouvelle plate-forme.

7. LE PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE DÉCERNÉ À TROIS AMÉRICAINS

Le prix Nobel d'économie a été alloué cette année à trois Américains, Leonid Hurwicz, Eric Maskin et Roger Myerson, qui ont développé la théorie dite des mécanismes d'incitation, un sous-ensemble de la théorie des jeux, destinés à améliorer le fonctionnement des marchés. Aujourd'hui, cette théorie joue un rôle majeur dans de

nombreux secteurs économiques, dont l'assurance. Parmi les questions auxquelles la théorie est supposée répondre, mentionnons quels sont les systèmes d'assurance fournissant les meilleures couvertures sans inciter à une mauvaise utilisation ou encore quel serait le meilleur mécanisme pour atteindre un certain objectif comme les allocations sociales ou les bénéfices privés.

8. LE LIEN ENTRE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET CATASTROPHE NATURELLE

Tous les rapports convergent, le réchauffement climatique est réel et il entraîne des risques de désastres naturels, soient les cyclones, les ouragans, les pluies extrêmes dans certaines régions, les sécheresses prolongées dans d'autres. À titre d'exemple, la pluviométrie du Sahel a chuté drastiquement depuis 30 ans. L'augmentation des cyclones tropicaux dans la région Atlantique-Caraïbes est maintenant observable sur un passé récent. Le nombre de « cat nat » a doublé sur les derniers trente ans et les pertes assurées se sont accrues de près de sept fois. Ces catastrophes sont passées de 120 en moyenne au début des années 1980 à 500 par an actuellement.

On parle même d'amplification pour le futur, entendons les deux prochaines décennies. Tant les gouvernements que les assureurs sont interpellés par les choix à prendre, quant aux premiers (diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre, aide humanitaire rapide, juste et flexible), quant aux réflexions à faire quant aux seconds (changements en terme de sévérité et d'assurabilité des risques).

Rappelons-nous le passage à Montréal, en novembre, du président du Lloyd's, venu dire qu'il y avait urgence d'agir pour les assureurs, qui doivent revoir leurs stratégies de gestion des risques. Il suffit de penser à 2005, l'année noire, qui a généré des réclamations de 83 milliards de dollars, dont 90 % provenaient de catastrophes naturelles et 66 milliards de dollars pour des ouragans américains. Pour le futur, il semble que certains experts sombrent dans le catastrophique en prédisant, pour certains, une guerre civile mondiale, pour certains, des pertes liés à des inondations pouvant atteindre 35 trilliards de dollars à l'horizon de 2070. Il y a encore trop d'incertitudes entre les liens à faire entre les changements climatiques et les impacts en termes d'événements catastrophiques. Il faut se garder des scénarios catastrophiques ambiants.

La Conférence internationale sur les changements climatiques qui a eu lieu à Bali du 3 au 14 décembre dernier, qui a réuni les chefs

politiques, a donné lieu à de vifs échanges, mais rien de concret. Le bras de fer entre Européens et Américains s'est poursuivi jusqu'à la fin. Les États-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et la Russie ont refusé que soient inscrits dans la déclaration finale de Bali les objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre. Pénible accord, on s'est néanmoins, à la toute fin, entendu sur une feuille de route liée à un nouveau cycle de négociation en avril 2008, destiné à remplacer l'accord de Kyoto, qui doit expirer en 2012, mais ce nouveau cycle ne comporterait aucune cible contraignante.

Selon une estimation provisoire, les catastrophes naturelles en 2007 ont été peu dommageables en termes d'assurance. Elles totaliseraient quelque 60 milliards de dollars, dont 25 milliards de dollars en termes de pertes assurables, une augmentation d'environ 9 milliards de dollars par rapport à 2006. En revanche, quelque 20 000 personnes ont perdu la vie lors de catastrophes.

9. INONDATION MAJEURE AU MEXIQUE

Villahermosa, la capitale de l'État mexicain de Tabasco, peuplé de 2,1 millions d'habitants était recouverte à 80 % par les eaux, au début de novembre. Le niveau des eaux a dépassé les sept mètres, dans certaines parties de la ville et le niveau de l'eau s'est maintenu à ce niveau pendant plusieurs jours. Dix personnes ont perdu la vie. Le montant des dégâts matériels a été estimé provisoirement à deux milliards de dollars. 500 000 personnes ont vu leur habitation détruite ou endommagée. L'ensemble des cultures ont été perdues.

Quelques jours plus tard, ce fut au tour de l'État voisin de Chiapas d'être inondé par les fortes pluies, affectant cent mille sinistrés, après l'effondrement de routes, de ponts et un important glissement de terrain. Au moins 16 personnes étaient portées disparues après la disparition du petit village de San Juan Grijalva, suite à un glissement de terrain.

10. L'OURAGAN SIDR DÉVASTE LE BANGLADESH

L'ouragan Sidr qui a dévasté de nombreuses villes du Bangladesh dans la troisième semaine de novembre pourrait avoir fait quelque 5 000 morts, selon le Croissant rouge. Il s'agit de l'un des pires désastres naturels depuis 1970 dans ce pays déshérité d'Asie du Sud. Uniquement dans la région côtière de Patharghata, 95 % des 40 000 maisons du sous-district ont été emportées. Le Canada con-

sacrerait une somme d'environ 3 millions de dollars aux sinistrés. En 1970, un ouragan avait fait un demi million de morts au Bangladesh.

11. D'IMPORTANTES DOMMAGES PUNITIFS SONT ANNULÉS AUX ÉTATS-UNIS

Faute d'une preuve concrète portant sur la fraude de Exxon-Mobil Corp., établie au Texas, qui était accusé d'avoir camouflé à l'État de l'Alabama d'importantes royautés, les dommages punitifs de 3,5 milliards de dollars qui pesaient contre elle ont été annulés en novembre par la Cour suprême de l'Alabama. Initialement, en 2003, en première instance, un jury avait condamné la compagnie à des dommages punitifs de 11,8 milliards de dollars, un record absolu au niveau de l'octroi de tels dommages, qu'un juge avait réduit par la suite à 3,5 milliards de dollars. Les dommages compensatoires fixés antérieurement contre elle ont également été réduits de 50 % à 51,9 millions de dollars. Selon la Haute Cour de l'Alabama, une mauvaise interprétation de contrat ne conduit pas nécessairement une fraude.

La compagnie Exxon Mobil fait également face à des dommages punitifs de 2,5 milliards dans une autre affaire, suite au déversement de pétrole de l'Exxon Valdez sur les côtes de l'Alaska en 1989. La Cour suprême de l'Alaska a accepté d'entendre l'appel de la compagnie visant à réduire ces dommages, qui seraient éventuellement alloués à quelque 32 000 entreprises commerciales de pêche côtière.

12. FEUX DÉVASTATEURS EN CALIFORNIE

Les importants foyers d'incendie qui ont dévasté plusieurs régions dans le sud de la Californie entre le 20 et le 26 octobre dernier pourraient totaliser des pertes assurables évaluées entre 1 et 1,6 milliard de dollars selon Risk Management Solutions, une entreprise de modélisation des risques. Le coût moyen des maisons affectées dans cette région s'élèverait à 500 000 \$.

Les feux ont détruit environ 1 300 résidences et forcé l'évacuation de près d'un million personnes pendant au plus une semaine, la plus importante évacuation de l'histoire de la Californie. L'état d'urgence a été décrété par le gouverneur de l'État, touché cette année par une sécheresse historique. Le comté de San Diego a été particulièrement touché. Malgré l'étendue du désastre, on a signalé un seul mort, à l'est de San Diego, et une cinquantaine de blessés, parmi lesquels de nombreux pompiers.

Rappel historique de grands feux californiens :

- quartier résidentiel d'Oakland en octobre 1991 : 2,5 milliards de dollars de pertes
- grand incendie à San Diego (2000 habitations) en 2003 : 1,1 milliard de dollars.
- grand incendie de San Bernardino en 2003 : près de 1 milliard de dollars de pertes.

13. UN MANQUE D'ASSURANCE SANTÉ AUX ÉTAT-UNIS

Selon l'Economic Policy Institute de Washington, on dénombre en 2006 quelque 47 millions d'Américains qui ne bénéficiaient pas d'une assurance santé, soit presque 20% de plus qu'en 2000. Cette lacune serait due à l'érosion progressive de l'assurance santé fournie par les employeurs. L'étude fait également les distinctions entre le manque d'assurance sur diverses bases comparatives fondées sur le sexe, la race, et les différents États américains.

En octobre dernier, le président avait apposé son veto à un loi adoptée à la fois par le Sénat et la Chambre des représentants visant à étendre la couverture santé pour les enfants, une proposition générant un investissement supplémentaire de 35 milliards de dollars sur 5 ans. La proposition visait à étendre le Programme pour l'assurance maladie des enfants à 4 millions d'enfants supplémentaires pour assurer une couverture à plus de 10 millions d'entre eux. Le programme visait les familles trop riches pour bénéficier d'une couverture publique de base mais trop pauvres pour se permettre une assurance privée

14. LE PATRON D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITANNIQUE ÉCROUÉ

Le fondateur et ancien directeur de la compagnie Independent Insurance, Michael Bright, a été trouvé coupable d'avoir caché les problèmes financiers de son entreprise, qu'il estimait être simplement de « vulgaires peccadilles administratives », et condamné à purger 7 ans de prison. Constituée en 1986, la compagnie d'assurance avait grandi à un rythme effréné jusqu'à sa faillite en 2001. Elle pesait 900 millions de livres un an plus tôt.

15. INTERNET A DU MAL À S'IMPOSER EN FRANCE

Alors que la vente électronique des produits d'assurance explose outre-Manche, ce canal de distribution a du mal à percer en France, selon une étude de Precepta «L'assurance face au défi Internet», tel que rapporté dans *L'Argus de l'Assurance*, No 7042. Le volume de vente par internet se situerait entre 1 et 2% du marché (assureurs traditionnels, mutualistes et bancassureurs, toutes entreprises confondues). On utilise internet pour trouver des informations sur les produits et les contrats, mais la souscription en ligne est boudée, principalement à cause du manque de confiance dans les réseaux virtuels, même si l'économie des coûts d'utilisation Internet est appréciable.

16. LE PROLONGEMENT DU FONDS FÉDÉRAL CONTRE LE TERRORISME AUX ÉTATS-UNIS EST VOTÉ ET SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT

Le prolongement du fonds fédéral contre le terrorisme pour une durée de sept ans, qui doit débiter au début de 2008, approuvé par le Sénat, coûtait 5,1 milliards de dollars. De son côté, la version votée en septembre dernier par la Chambre des représentants, coûtait 8,4 milliards de dollars sur une période de 15 ans. Par ailleurs, en décembre, la Chambre a approuvé un nouveau Bill qui prolonge de 7 ans la durée de TRIA et élargit la garantie.

Il restait maintenant à trouver un compromis entre les deux chambres du Congrès, qui devaient éviter que la Maison Blanche y appose son veto présidentiel. Le Bill du Sénat contient sensiblement les mêmes dispositions que l'actuel Terrorism Risk Insurance Act (TRIA), entré en vigueur en 2006, sauf que son application était de sept ans au lieu de deux ans. Finalement, le président Bush a signé, le 26 décembre, la loi dite «Terrorism Risk Insurance Program Reauthorization Act of 2007». Cette loi a débuté le 1^{er} janvier 2008 et elle sera en vigueur pour sept ans.

17. QUID DES CONTRATS EN DÉSHÉRENCE ?

Il existerait en France environ 150 000 contrats d'assurance non réclamés par les bénéficiaires pour un montant cumulé qui totaliserait 2 milliards d'euros. Faute d'être réclamés au bout de 30 ans à compter du décès de l'assuré, les contrats sont dits en déshérence. Depuis le début de l'année, les montants sont versés par les assureurs,

déduction faite de leurs frais de gestion, dans un Fonds de réserve de retraite, alors qu'autrefois ils étaient intégrés dans les résultats des assureurs sous forme de participation aux bénéficiaires.

Devant le nombre croissant des personnes souscrivant un contrat d'assurance vie, le législateur français s'est indigné du fait que plusieurs milliards d'euros sur les encours de contrats ne sont pas réclamés mais captés par les assureurs, qui peuvent bénéficier, à ce titre, de revenus d'intérêts supérieurs à 250 000 euros par an. Un projet de loi a été adopté (en première lecture) en novembre dernier par les membres de l'Assemblée nationale visant à instaurer, à la charge des assureurs, une obligation d'information et de recherche des bénéficiaires. La proposition de loi actuelle a été officiellement adoptée le 11 décembre dernier par l'Assemblée nationale et permet aux assureurs français d'accéder au fichier des personnes décédées géré par l'Insee. Mais au-delà des textes législatifs, certains assureurs, dont Aviva, puis Axa, ont entrepris, de leur propre chef, de faire des recherches proactives d'héritiers, au-delà de la loi

Au Canada, il ne semble pas y avoir une réglementation sur la question. Le délai pour conserver un document expiré est de 5 ans, mais il nous a été impossible de savoir le nombre de contrats en déshérence. Quant aux contrats non expirés, mais non réclamés, nous présumons qu'après un certain délai (ex. prescription acquisitive de 30 ans ?), les contrats vont financer les fonds de réserve des assureurs.

Mais, sans attendre un éventuel projet de loi, pourquoi nos assureurs canadiens ou québécois n'adopteraient-ils pas, eux aussi, des attitudes préventives, proactives en ce domaine ?

18. L'ÉTAT DE LA PANDÉMIE DUE AU VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE (VIH)

L'état actuel de la pandémie due au VIH a fait l'objet d'un rapport rendu public en novembre dernier par l'Onusida et l'OMS. On compterait en 2007 33,2 millions de personnes vivant avec le virus du sida, dont 2,5 millions d'enfants et 2,5 millions de personnes nouvellement infectées en 2007. Une baisse par rapport aux estimations – moins précises semble-t-il – de 2006. Mentionnons que 2,1 millions de personnes porteuses du virus sont décédées en 2007.

Le rapport de 2007 montre une importante progression de l'épidémie dans certaines parties du monde, notamment en Afrique subsaharienne, où le sida est la première cause de mortalité (les trois

quarts des 2,1 millions de décès en 2007). En Europe de l'Est et en Asie centrale, le nombre de personnes infectées s'est accru de 150 % depuis 2001 (il est passé de 630 000 à 1,6 million de personnes).

Le principal défi de l'OMS et de l'Onusida est de mettre en œuvre des programmes efficaces de prévention et d'accès aux traitements contre le virus.